

ANNEXE « ENGAGEMENT DE L'ETAT EN MATIERE DE SANTE »

Afin de réduire les retards de la région en matière de situation sanitaire tels qu'ils sont relevés par divers indicateurs de santé, l'Etat, la Région et les Départements ont décidé d'élaborer un **Plan Progrès Santé** pour la période 2007-2013.

Le plan comporte quatre grandes priorités en matière de santé publique qui ont été soulignées par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire :

- la démographie médicale et paramédicale
- la prévention,
- les investissements hospitaliers,
- l'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie,

L'Etat s'engage d'ores et déjà sur les points suivants :

1. La démographie médicale et paramédicale

La Mission Régionale de Santé (Agence Régionale de l'Hospitalisation – Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie) a, dans le cadre de ses orientations, fait 10 propositions qui visent à mobiliser les leviers régionaux possibles pour garantir à tous un accès équitable à des soins de ville de qualité.

Certaines actions sont uniques en France comme le dispositif de tutorat infirmier, la formation des maîtres de stage, ou originales comme la création d'un guichet unique, l'Agence du Remplacement et de l'Installation Médicale (ARIM), s'appuyant sur les professions de santé.

L'absence d'école de chirurgie dentaire influant directement sur le nombre des vocations et des installations, la volonté de l'Etat est affirmée de parvenir à ouvrir, dans un délai de 4 ans, un département d'odontologie à l'UFR de Médecine et Pharmacie de Rouen. Celui-ci représenterait quelques 200 étudiants sur l'ensemble des cursus. Les règles du numerus clausus et les délais d'instruction de ce dossier ne permettent pas d'envisager une réponse avant l'été 2007.

2. La prévention sur les grands enjeux de santé publique

La politique de prévention se décline au sein du Plan Régional de Santé Publique (PRSP).

Elle comprend 8 priorités dont certaines sont partagées par la Région : la lutte contre le cancer, l'amélioration de la santé mentale ainsi que de la santé environnementale.

S'agissant de la santé environnementale, le Plan régional en dresse un état des lieux et fixe des objectifs prioritaires en ce qui concerne la réduction des impacts sanitaires liés à la qualité de l'air et des sols, à la qualité de l'eau, à la qualité de l'habitat, ainsi qu'aux pathologies d'origine environnementale : 1,24 M€ sont réservés pour mettre en œuvre ce plan sur la période 2007-2013.

Les crédits consacrés à la prévention seront gérés par le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) et s'élèveront à près de 30 M€, pour l'Etat, sur la période 2007-2013. Ils sont d'ores et déjà en hausse de près de 30%, soit 1,3 million d'euros supplémentaires par rapport à 2006, soit 9,1 M€ en projection sur 7 ans.

Les crédits couvrent les priorités suivantes : le dépistage des cancers (4M€), la santé mentale (0,84 M€), la nutrition, la lutte contre les addictions, les maladies infectieuses, les maladies chroniques et la précarité.

3. L'équilibre financier des établissements publics hospitaliers

Le rétablissement de l'équilibre financier pérenne des établissements publics hospitaliers est recherché à travers plusieurs mesures :

En terme de fonctionnement

- Une aide ponctuelle de 25,2 M€ déléguée en octobre 2006 couvrant 45% du montant des déficits estimés au 30 août 2006 attribuée aux établissements en difficulté,

- La recherche du retour à l'équilibre budgétaire des établissements en situation de déficit dans une contractualisation avec l'ARH, afin de définir les modalités d'une meilleure efficacité, par l'élaboration de contrats : signature d'un contrat avec le CHU - Hôpitaux de Rouen, négociation en cours avec le Groupement Hospitalier du Havre (GHH),

En terme d'investissement

- Accompagnement des investissements en cours pour la restructuration du CRLCC, du Centre Hospitalier Universitaire, du Centre Hospitalier de Dieppe, du GHH ; la construction de l'hôpital d'Evreux et de l'hôpital clinique de Fécamp ; la reconstruction de cliniques privées au Havre et à Dieppe : 262 M€

- Restructuration des services en psychiatrie de la région, et la reconstruction du CHS de Navarre :33 M€ sont inscrits dans le cadre du plan national 2005-2008

- Autorisation d'acquisition pour 5 équipements lourds (3 scanners et 2 IRM) en mars 2007.

4. L'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

Le rétablissement de l'équilibre financier des hôpitaux passe aussi par le développement des filières d'aval à l'hôpital. En effet, le développement des structures médico-sociales aura un impact positif sur le fonctionnement des hôpitaux publics qui pourront se recentrer vers leur fonction première de soin et d'hébergement des personnes malades.

Ainsi, pour le développement des filières d'aval à l'hôpital pour la prise en charge des personnes âgées et handicapées par la création de places d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) financés par le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), ce sont 12,8 M€ qui ont déjà été inscrits en 2006 pour la création de places d'hébergement de personnes dépendantes âgées ou handicapées sur les 40,135 M€ demandés sur la période 2006-2008.

Les actions sur la période 2006/2008 portent sur :

- la création de près de 800 places d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- la création de près de 400 places de services infirmiers à domicile (SSIAD)
- la création de près de 430 places d'établissements et services d'aide par le travail (Etablissements et Services d'Aide par le Travail, ex-CAT).